



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 111159

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur différentes mesures suggérées par nos concitoyens pour améliorer notre sécurité routière. Il s'agirait notamment de vérifier régulièrement les capacités et aptitudes à la conduite et d'instaurer une formation continue des conducteurs. Actuellement, plus de huit millions de possesseurs du permis ont plus de 65 ans, soit 20 % des 40 millions de permis délivrés en France. Au cours des quarante dernières années, la courbe de la mortalité routière des seniors aurait suivi exactement celle de la mortalité routière générale. Or, selon une étude menée il y a quelques années par la Prévention routière (PR) et la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), les seniors tiennent à conduire, pour conserver leur mobilité et leurs relations amicales et familiales même s'ils reconnaissent ne pas être à l'aise dans certains cas : dépassemens, conduites près des poids lourds, maintien d'une vitesse de même niveau que celle des autres véhicules, redémarrage en stop ou en côte, conduite de nuit ou dans de mauvaises conditions météorologiques, lieux à forte densité de circulation. Aussi, elle souhaiterait savoir s'il ne pourrait pas être institué « un suivi » de ces conducteurs que l'on pourrait également généraliser à l'ensemble des conducteurs tous âges confondus.

Texte de la réponse

Les personnes âgées ne sont pas la catégorie d'usagers la plus responsable des accidents de la route. En revanche, elles sont impliquées fréquemment comme piétons ; et leur fragilité fait que la gravité des accidents est pour elles supérieure à la moyenne. En réalité, l'aptitude à la conduite dépend davantage de l'état de santé du conducteur que de son âge et peut concerner aussi bien des jeunes que des seniors. Pour ces derniers, continuer à conduire est indispensable pour conserver leur mobilité et un lien social. Pour autant, conscients de la baisse de leurs capacités, ils réduisent très souvent leur exposition aux risques en conduisant moins souvent, moins longtemps et moins vite. Par ailleurs, différents paramètres concourent désormais à mieux les protéger tels que l'adoption par les autres usagers de la route d'une conduite plus apaisée et plus responsable, le développement d'une éducation et d'une formation à la sécurité routière axées sur des valeurs de partage de la route, de tolérance et de courtoisie, l'amobilisation des médias nationaux et locaux sur le champ de la sécurité routière. La mise en place d'un suivi médical obligatoire pour les personnes âgées n'est pas envisagée, à court terme, par le gouvernement. Pour autant, si cela devait avoir lieu, ce suivi devrait reposer sur un dispositif simple et accessible à l'ensemble des usagers, quel que soit leur âge. En l'attente, les médecins sont invités à prévenir et à sensibiliser davantage leurs patients sur les médicaments ou les maladies particulièrement contre-indiqués avec la conduite automobile. Enfin, s'agissant d'information, de prévention et de sensibilisation dans les domaines de la conduite automobile et de la sécurité routière, de nombreux partenaires sont impliqués dans l'organisation de stages de formation destinés plus spécifiquement aux conducteurs seniors : assureurs, caisses d'assurance maladie, collectivités locales, État à travers les plans départementaux de sécurité routière, associations, spécialistes de la santé, professionnels de l'enseignement de la conduite. Ces stages permettent aux personnes âgées non seulement de réactualiser leurs connaissances, mais aussi et surtout, grâce aux bilans de santé et de conduite qui y sont souvent menés, de bénéficier de nombreux conseils concernant la nécessité d'avoir une bonne capacité visuelle, auditive, motrice, de mieux comprendre les effets des médicaments et de la fatigue sur la vigilance, d'appréhender les défaillances les plus fréquentes en matière de

perception ou d'analyse d'une situation. De tels stages peuvent d'ailleurs être très utiles pour tous les conducteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111159

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6218

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3916